



Envoyé en préfecture le 12/04/2023
Reçu en préfecture le 12/04/2023
Publié le 12/04/23
ID : 059-215903832-20230405-DEL_23_18-DE

Département du
COMMUNE DE MARLY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 05 AVRIL 2023

Date de convocation

30 MARS 2023

L'An Deux Mille Vingt-trois, le cinq avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la Présidence de Monsieur le Maire, M. Jean-Noël VERFAILLIE.

Date d'affichage

30 MARS 2023

Étaient Présents :

Jean-Noël VERFAILLIE, Maire – Céline PLATEEL-THUIN, 1^{er} adjointe – Serge MOREAU, Assia LAZREG, Yves FLOQUET, Isabelle DUPONT, Patrick LEMAIRE, Laurence MOREL, Thomas JORIEUX, Alice DUPONT-DONNET Adjoint – Jean-Yves NAVA, Joël BOUTE, Jeanne-Marie BINOT, Joël QUENTIN, Nathalie KOSOLOSKY, Frédérique VISTE, Florence ANDERLIN, Hélène MARTIN, Aurore FARENEAU-FOURNIER, Mathilde BARBIEUX, Jean-Claude VILLAIN, Estelle BOUTE, Bruno LECLERCQ, Conseillers Municipaux délégués – Maria CORDONNIER, Thérèse ZAOUI, Marie-Thérèse HOUREZ, Christian CHATELAIN, Virginie MELKI, Serge LEKADIR, Karim BERBACHE, conseillers municipaux.

**Nombre de
Conseillers**

En exercice.....33

Présents.....30
Votants.....33

Étaient Absents excusés :

Christian HANQUET, conseiller municipal délégué, avait donné procuration à Thomas JORIEUX, adjoint au Maire.
Priscilla DZIEMBOWSKI, conseillère municipale déléguée, avait donné procuration à Joël QUENTIN, conseiller municipal délégué.
Valérie CAPELLE, conseillère municipale, avait donné procuration à Christian CHATELAIN, conseiller municipal.

N° DEL-23-18

Objet

Secrétaire de séance : Jean-Yves NAVA

Délibération portant
renouvellement de
la participation à
l'action Manager de
centre ville.

COMMUNE DE MARLY (59)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 05 avril 2023

Vu l'article L2121-29 du Code général des Collectivités territoriales ;

Vu les articles L 1611-4 et L 2541-12 du même Code ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de la CAVM du 22 novembre 2020 précisant les statuts de la Communauté d'agglomération ;

Considérant l'action portée par la CCI Hauts de France relative au soutien de la dynamique commerciale et de l'attractivité du commerce local ;

Considérant l'intérêt local de cette action, et l'accord des villes de Marly et Saint-Saulve ;

Considérant le champ d'action de la CAVM qui soutient « les activités commerciales d'intérêt communautaire » ce qui permet aux communes de soutenir leurs commerces locaux ;

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention jointe pour 2023 et 2024 ;
- D'imputer les crédits nécessaires au budget communal ;
- D'attribuer une subvention annuelle 2023 de 31 250 euros, proratisée à l'effectivité de l'action (compte 65738).

le Conseil Municipal,

Oùï l'exposé de Madame Florence ANDERLIN,

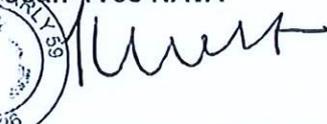
Après en avoir délibéré,

27 voix pour, 1 contre (S.LEKADIR), 5 abstentions (C.CHATELAIN, V.CAPELLE, T.ZAOUI, V.MELKI-TETTINI, MT.HOUREZ).

-ADOPTÉ la proposition.

Le secrétaire de séance

Jean-Yves NAVA



Transmis en sous-préfecture le

Document exécutoire à compter du

le Maire

Jean-Noël VERFAILLIE

